



Different pour droit de visite pour cause de travail!

Par **benoitl**, le **22/03/2011** à **21:41**

Bonjour, je suis divorcé depuis plus de 1 an. Je suis militaire de carrière et pacsé depuis octobre 2010.

De mon premier mariage j'ai 2 enfants, ma nouvelle compagne en a 3 et en commun nous avons eu un bébé.

J'ai un droit de visite et d'hébergement pour mes 2 filles un week-end sur deux et la moitié des vacances comme l'impose la loi. De part mon travail et les différentes contraintes qui lui sont liées, je me retrouve dans l'impossibilité d'assumer la totalité des droits de visites car je travaille souvent les week-ends et durant les vacances scolaires.

Mon ex-femme exige et m'impose que je prenne mes enfants malgré cela et si je ne peux vraiment pas elle impose à ma nouvelle compagne de les garder ou de prendre une gardienne. En attendant de repasser auprès du JAF qui est prévu fin avril que faire en attendant si je ne peux pas respecter mon droit de visite à cause de mon travail.

De plus elle est partie vivre à plus de 100 km de mon domicile sans aucune raison valable et c'est à moi de faire tous les trajets (400 km par week-end = 6 heures de route) mais depuis peu je n'ai plus les moyens financiers de les faire donc j'envisage de demander au JAF de partager la moitié des trajets. En ai-je le droit alors que je lui verse une pension alimentaire.

Par **mimi493**, le **22/03/2011** à **22:26**

[citation] j'ai un droit de visite et d'hébergement pour mes 2 filles un week-end sur deux et la moitié des vacances comme l'impose la loi [citation] non, la loi n'impose nullement ce point

Vous avez le droit de ne user de vos dvh, la mère n'a aucun moyen de vous l'imposer.

Par **corima**, le **22/03/2011** à **22:50**

Effectivement, je confirme, vous avez un droit de visite et d'hebergement, mais pas une obligation. Si vous prenez un peu moins vos enfants, au pire, la mere pourrait demander une augmentation de la pension sous pretexte que les week end où vous auriez du les avoir c'est elle qui les assume financièrement.

Il faut surtout expliquer à vos enfants que si vous ne pouvez pas toujours les prendre, c'est uniquement parce que vous travaillez et non parce que vous n'avez pas envie de les voir. C'est le message le plus important à leur faire passer car vous ne savez pas ce que leur mere peut leur dire.

Il faudrait eventuellement que vous demandiez au JAF d'avoir un DVH plus souple par rapport à vos disponibilites. Par exemple, pouvoir prendre vos enfants le week end qui ne vous est pas destiné parce que vous seriez libre à ce moment là